



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
18 juin 2025

**Nombre de conseillers
en exercice : 31**

Nombre de votants : 0
Pour : 0
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Laetitia BATTÉ, Linda ROMERO, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Marie-Anne BENJO, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Céline BOTTASSO donne procuration à Muriel CANOLLE, Claudia VITEL donne procuration à Jean-Luc GRANET, Bernard ROTGER donne procuration à Laetitia BATTÉ, Jacques VENET donne procuration à Robert PORCU, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

Absent(s) :

Luc DE MARIA

DEL_2025_077 : Présentation du rapport annuel d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Information du Conseil municipal

Après avoir entendu le rapport de Robert PORCU, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu, le Code général des collectivités territoriales et son article L. 1413-1

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des travaux menés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au cours de l'année 2024.

Le rapport annuel d'activités pour l'exercice 2024 est joint en annexe de la présente.

La commission s'est réunie une fois au cours de l'année 2024, à savoir le 18 juin.

Les points soumis à l'ordre du jour étaient les suivants :

1) Les Rapports des délégués des services publics relatifs à la:

- Concession d'exploitation de service public pour la gestion de la Chambre funéraire (Athanée)
- Concession du Casino de Sanary-sur-Mer et ouvrages annexes
- Concession d'exploitation pour la gestion de la base nautique
- Concession d'exploitation de service public pour la gestion de la Restauration collective scolaire et municipale
- Concession d'exploitation de service public pour la gestion des activités péri et extrascolaires,
- Aménagement et exploitation d'un service public de bains de plage dans le cadre de sous-traités d'exploitation concernant la plage naturelle Dorée – 3 lots

- Concession de gestion déléguée par affermage avec ilots concessifs du centre de loisirs aquatiques de la Commune de Sanary sur Mer.

2) Les rapports d'exploitation des services industriels et commerciaux :

- Ports
- Théâtre
- Parcs de stationnement
- Sépultures

Au total, 13 rapports ont été présentés aux membres de la CCSPL.

Au terme des échanges et des débats, les membres de la CCSPL ont à l'unanimité approuvé ou pris acte de l'ensemble de ces rapports

Cette délibération n'est pas soumise au vote.

La délibération ne donne pas lieu à un vote.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.